



COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

VINGT-ET-UNIÈME SESSION

Dakar, Sénégal, 19 - 23 juin 2018

ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES 2020 (FRA 2020) ET INITIATIVES POUR LA RÉDUCTION DES CONTRAINTES LIÉES À LA PRODUCTION DE RAPPORTS À TRAVERS LA RATIONALISATION DES RAPPORTS FORESTIERS INTERNATIONAUX

I. Contexte

1. Depuis 1946, la FAO assure un suivi des forêts mondiales tous les cinq à dix ans. Les Évaluations des ressources forestières mondiales (FRA) sont produites tous les cinq ans afin de fournir une approche cohérente permettant de décrire les forêts du monde et leur mode d'évolution.
2. L'évaluation repose sur deux sources de données: les rapports nationaux, qui sont préparés par les Correspondants nationaux désignés officiellement, et le suivi par satellite appuyé par des observations sur le terrain. Les rapports nationaux constituent la pierre angulaire du processus de FRA car ils contiennent les statistiques nationales officielles qui couvrent les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts (GDF). Le 23 mars 2018, 172 pays et territoires avaient nommé leur Correspondants nationaux pour FRA 2020.
3. Le rôle de la détection à distance par satellite est différent, car elle est principalement utilisée pour évaluer la santé des arbres et le couvert arboré et son évolution afin de fournir un niveau de référence régional et mondial auquel les statistiques nationales peuvent être comparées.
4. La portée de FRA a évolué dans le temps, passant d'un inventaire du bois d'œuvre à des évaluations plus exhaustives qui cherchent à répondre à des besoins en informations toujours croissants. Dans le même temps, le nombre des différentes demandes d'informations auprès des pays a fortement augmenté, entraînant un alourdissement de la charge de travail en matière d'établissement de rapports.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

5. En outre, une coordination insuffisante entre les organisations et les processus à l'origine des demandes d'informations, ainsi que le manque de coordination entre les autorités nationales chargées d'établir les rapports peuvent conduire à la fourniture de chiffres différents pour des variables et des indicateurs identiques ou similaires.

II. Comité sur les recommandations en matière de forêt

6. À sa vingt-troisième session, le Comité des forêts (COFO) a demandé à la FAO de «continuer à travailler avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), ainsi qu'avec les instances d'autres processus internationaux pertinents ayant pour objet d'améliorer et de rationaliser l'établissement de rapports mondiaux sur les forêts, en vue de trouver des synergies et de réduire la charge que la communication des données représente pour les pays».

7. Le COFO a en outre demandé à la FAO «d'examiner la stratégie relative à l'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA), y compris la stratégie en matière de financement, en consultant les Membres de la FAO, les membres du PCF et les autres organisations et organismes internationaux compétents, et, s'il y a lieu, d'adapter celle-ci en fonction des besoins au regard du suivi des ODD, ainsi que de la nécessité de communiquer des informations imposées par d'autres processus mondiaux sur les forêts, afin de produire et de diffuser des informations fiables sur les aspects physiques et socioéconomiques des forêts, y compris en faisant appel à la télédétection», et «d'expérimenter de nouvelles méthodes pour évaluer les tendances régionales et mondiales en matière de couvert forestier».

8. En réponse à ces demandes, la FAO propose de mettre en œuvre FRA 2020 d'une manière qui réduira la charge globale de travail liée à l'établissement des rapports en mettant en place un processus plus efficace et plus ciblé, et de faciliter la génération d'informations transparentes et à jour sur les variables et les indicateurs clés en matière de forêts.

III. Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières

9. En 2011, six¹ organisations et processus internationaux se sont associés pour élaborer un Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières (CFRQ) dans l'objectif d'accroître l'efficacité de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données relatives aux forêts. Ce Questionnaire a été utilisé la première fois pour l'évaluation FRA 2015 et a couvert 104 pays représentant 88 pour cent des forêts mondiales. Les données collectées ont été utilisées de nombreuses fois et par des utilisateurs différents, ce qui a permis de réduire la charge de travail des pays et de renforcer la cohérence des données. Cette approche a également favorisé l'utilisation de définitions communes et a établi les bases d'un partage plus efficace des statistiques forestières.

10. L'expérience du Questionnaire s'est révélée positive. Près de 80 pour cent des correspondants nationaux qui ont répondu au questionnaire de l'évaluation FRA 2015 se sont déclarés en faveur de la poursuite de cette démarche.

11. S'appuyant sur ces remarques positives, la FAO propose de poursuivre cette collaboration pour FRA 2020, et est disposée à étudier les moyens qui permettraient de l'améliorer et de la développer encore davantage.

¹ La FAO, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC/OFAC), le Département des forêts de la FAO, FOREST EUROPE, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Processus de Montréal et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

IV. Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux

12. D'autres organisations et processus internationaux s'efforcent également de réduire la charge de travail liée à la production de rapports et d'en améliorer la cohérence en élaborant un *ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux*. À l'issue d'une série de réunions informelles, d'un atelier international d'experts tenu à Ottawa et d'une initiative conduite par plusieurs organisations à Rome (OLI), le PCF a lancé une initiative commune afin d'accélérer les travaux sur l'Ensemble commun d'indicateurs.

13. Conformément aux recommandations faites par OLI, le PCF a mis en place une Équipe spéciale dont l'objectif est de réviser l'Ensemble commun d'indicateurs proposé par OLI et de diriger d'autres travaux sur les indicateurs. L'Équipe spéciale s'est réunie à Rome en mars 2017 et a affiné la proposition de l'Initiative.

14. La proposition de l'Équipe spéciale a ensuite été utilisée comme point de départ d'une consultation en ligne sur les indicateurs mondiaux. Le but de la consultation était de recueillir les opinions d'un vaste éventail d'experts et de parties prenantes, et elle a été conduite via le Réseau de la FAO sur la sécurité alimentaire du 8 au 21 mai 2017². Trente-quatre personnes ou groupes ont contribué à la consultation, représentant toutes les régions et différents domaines d'expertise. En trois semaines, la page web de la consultation a reçu environ 1 300 visites.

15. Comme un bon nombre des indicateurs font déjà l'objet d'un rapport dans FRA, la réunion OLI a également suggéré que «...la consultation d'experts à la mi-2017 pourrait être utilisée pour élargir le nombre de partenaires impliqués et développer le Questionnaire afin qu'il couvre, dans la mesure du possible, un ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux».

16. Le FNUF, à sa dernière session en mai 2017, «a pris note des travaux menés par le PCF en vue d'élaborer un ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux permettant d'évaluer les progrès réalisés, entre autres, en ce qui concerne les Objectifs forestiers mondiaux et les ODD en lien avec les forêts, et a invité le PCF à lui présenter une proposition à sa treizième session».

17. La consultation d'experts pour FRA 2020 organisée du 12 au 16 juin 2017 a examiné ces indicateurs et formulé des observations afin de contribuer à la version révisée de la proposition (annexe D).

18. L'équipe spéciale s'est réunie à Rome en décembre 2017 pour préparer la proposition finale qui a été présentée au PCF en février 2018 et sera soumise à la treizième session du FNUF en mai 2018.

V. Objectifs de développement durable – Programme de développement durable à l'horizon 2030

19. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a convenu en mars 2017 du cadre des cibles et des indicateurs pour mesurer les progrès dans la réalisation des ODD. Deux des cibles de l'ODD15 (15.1 et 15.2) font explicitement référence aux forêts et à la gestion durable des forêts, et une troisième cible (15.4) concerne le suivi de la conservation des écosystèmes montagneux. La FAO est l'organisme garant de trois indicateurs propres à ces cibles et est par conséquent responsable des tâches suivantes:

1) élaboration de méthodes appropriées; 2) mesure des progrès réalisés; 3) collecte, compilation et validation des données; 4) fourniture de données et de scénarios à la Division de la statistique de

² Les documents de la consultation en ligne sont disponibles à l'adresse suivante:
http://www.fao.org/fsnforum/fr/activities/discussions/forestry_indicators

l'Organisation des Nations Unies; et 5) fourniture d'un appui devant permettre aux pays de renforcer leurs capacités à établir des rapports.

20. La FAO est chargée de ces tâches pour trois indicateurs en lien avec les forêts: 15.1.1 «Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières», 15.2.1 «Progrès vers une gestion durable des forêts», et 15.4.2 . «Couvert végétal des montagnes». La communication d'informations sur les ODD à partir de ces indicateurs a débuté et se poursuivra de manière annuelle. Les données relatives à ces indicateurs seront collectées et examinées par le biais de la nouvelle plateforme en ligne de communication de données de l'évaluation FRA.

VI. L'Accord de Paris, les Contributions déterminées au niveau national et le Cadre de transparence renforcé

21. L'Accord de Paris porte sur des efforts visant à contenir l'augmentation de la température mondiale «bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels». Il a également pour objectif de renforcer la capacité des pays à faire face aux effets du changement climatique. En outre, l'Accord présente un nouveau cadre de transparence, qui sera basé sur le système de transparence en vigueur et s'appliquera à toutes les Parties.

22. Le nouveau réseau pour la transparence prévoit des rapports sur les émissions au moins tous les deux ans en fonction des directives fournies. Ces rapports seront soumis à un examen par des experts et devront utiliser le cadre comptable communément reconnu, qui permet de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des Contributions déterminées au niveau national.

23. L'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie sont explicitement mentionnés dans 73 pour cent des Contributions prévues comme faisant partie des mesures d'atténuation possibles³. Par ailleurs, 70 pays environ ont mentionné la foresterie comme un des secteurs prioritaires en ce qui concerne les mesures d'adaptation. C'est pourquoi l'établissement de rapports sur les sources, les puits et les réservoirs de carbone en lien avec la forêt est essentiel pour la mise en œuvre transparente et efficace des Contributions déterminées au niveau national.

24. Les rapports de FRA présentent un lien indirect avec les rapports produits dans le cadre de la CCNUCC car ils soutiennent le processus en améliorant la capacité des pays à produire des données sur les Gaz à effet de serre (GES) pour le secteur de l'agriculture, des forêts et des autres utilisations des terres. En outre, FRA fournit un point de référence indépendant pour les émissions et les absorptions liées aux forêts communiquées au CCNUCC, et les données de FRA et ses termes et définitions contribuent au développement des directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

25. Les rapports de FRA 2020 vont également contribuer à renforcer la transparence grâce à la mise en place d'une nouvelle plateforme en ligne de soumission, d'examen, d'analyse et de communication des données, qui permettra une documentation explicite des données rapportées.

VII. Télédétection

26. La FAO, avec l'appui financier de plusieurs donateurs, a mis au point un ensemble d'outils permettant la collecte, l'analyse et la cartographie de données obtenues par télédétection. Certains de ces outils reposent sur l'évaluation visuelle de sites d'échantillonnage, tandis que d'autres permettent de produire des cartes spatialement explicites. Ces outils facilitent l'accès aux données de télédétection libres d'accès les plus récentes et permettent de les traiter et de les analyser rapidement et facilement.

³ <http://unfccc.int/resource/docs/2016/cop22/eng/02.pdf>

27. Ces outils ont déjà été utilisés pour aider de nombreux pays à produire des données et des informations sur leurs forêts, notamment sur la superficie forestière et son évolution. La FAO, en collaboration avec ses partenaires et avec l'aide financière de l'Allemagne et de l'UE, a en outre élaboré un jeu mondial de données d'environ cinq cent mille parcelles d'échantillonnage évaluées visuellement. Ce jeu de données de l'Enquête mondiale sur les forêts peut être mis à disposition des pays à des fins d'examen ou de révision ou en vue de le rendre public.

28. FRA 2020 prévoit d'utiliser ces outils et données pour renforcer les capacités de plusieurs pays à l'appui des efforts consentis pour produire des données de meilleure qualité sur les superficies forestières et leur évolution.

VIII. La voie à suivre

29. Les faits nouveaux mentionnés ci-dessus entraînent de nouvelles exigences pour le processus FRA. Tout d'abord, il convient de chercher à réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports en examinant avec attention les indicateurs et les variables collectés ainsi que leur pertinence, et en facilitant le processus d'établissement de rapports de FRA. Ensuite, le développement du Questionnaire et les synergies avec d'autres processus d'établissement de rapports vont permettre de réduire les chevauchements dans la collecte de données, et d'en renforcer la cohérence. Et comme des rapports sur les indicateurs des ODD doivent être présentés tous les ans, FRA devra soutenir chaque année la soumission, l'examen et la communication de ces données. Enfin, pour aider les pays à produire des rapports cohérents sur les indicateurs clés, FRA, en collaboration avec les autres programmes et projets de la FAO en lien avec le suivi des forêts, devra intensifier la fourniture des activités de renforcement des capacités nécessaires pour aider les pays à réaliser des inventaires sur le terrain et à utiliser la télédétection pour évaluer l'évolution de la superficie forestière.

30. Compte tenu de l'importance de disposer d'informations transparentes et à jour sur les forêts pour l'élaboration des politiques nationales et la production de rapports internationaux, il est essentiel de favoriser un accès ouvert et transparent aux données. Des plateformes ouvertes et efficaces, combinées à des questionnaires et à des activités pertinentes de renforcement des capacités aideront à la production de rapports FRA cohérents, opportuns, crédibles et transparents, qui seront également utiles à d'autres processus internationaux d'établissement de rapports. Ceci pourrait également contribuer à mettre à jour de nouvelles possibilités d'aider les pays à mener à bien leur processus de production de données, car les systèmes ouverts et transparents sont appréciés des partenaires fournisseurs de ressources.

31. Pour répondre à certaines de ces exigences, la FAO a élaboré des plans de renforcement des capacités dans ce domaine et a entamé la conception et le développement d'une nouvelle plateforme en ligne pour FRA. La plateforme est actuellement opérationnelle. Cette plateforme facilitera le renseignement du questionnaire FRA et l'examen des données fournies, ainsi que la réalisation des analyses connexes. FRA a également évalué avec soin la portée et le contenu et retiré du modèle de rapport FRA les variables qui sont déjà obtenues à l'aide d'autres processus, réduisant ainsi le nombre total de variables à fournir. En outre, elle fournira les modules d'interpolation et d'extrapolation indispensables à la production des estimations nécessaires pour certaines années de rapport, et facilitera grandement la production de rapports sur la biomasse et les stocks de carbone et leur évolution conformément aux directives du GIEC.

IX. Points à examiner

32. La Commission souhaitera peut-être encourager les pays:

- à participer activement au processus de rapports de FRA 2020, notamment à l'examen et à la validation des produits de télédétection;

- à collaborer avec la FAO et des institutions partenaires afin de mettre en place des synergies en matière de collecte, d'analyse et de gestion des données, et de réduire les chevauchements des efforts.

33. La Commission souhaitera peut-être demander à la FAO:

- de continuer à appuyer le développement du concept d'ensemble commun d'indicateurs et de contribuer à la collecte des données relatives aux indicateurs pertinents pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales;
- de poursuivre le développement et la mise en œuvre de la nouvelle plateforme en ligne de FRA afin de permettre la production annuelle d'examens et de rapports sur les indicateurs 15.1.1 et 15.2.1 des ODD;
- de renforcer le Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières et d'examiner les possibilités de l'orienter vers l'établissement de rapports à l'aide de mécanismes régionaux de définition de critères et d'indicateurs;
- de rendre les données de télédétection des pays disponibles à des fins de validation nationale et de fournir l'appui et les outils nécessaires à l'analyse et à la gestion des données; et
- de mettre en place des initiatives de renforcement des capacités sur les méthodes de télédétection et l'infrastructure nationale de données spatiales.

ANNEXE I

Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux: les propositions de l'équipe spéciale du PCF

Contexte

Le processus de développement d'un ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux a été initié au cours d'une réunion du Congrès forestier mondial à Durban en septembre 2015. Les discussions se sont poursuivies lors d'un atelier à Ottawa au Canada en avril 2016 et ont débouché sur une Initiative conduite par une organisation (OLI) organisée par le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) à Rome en novembre 2016. OLI a proposé la première version de l'ensemble commun d'indicateurs pour une consultation plus large et a proposé qu'une équipe spéciale soit établie pour développer davantage et réviser l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, en prenant en compte les avis reçus.

Ces travaux ont été reconnus dans la résolution E/2017/42 du FNUF en sa douzième session qui prend note «des travaux menés par le PCF en vue d'élaborer un ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, en particulier sur la gestion durable des forêts, permettant d'évaluer les progrès réalisés, entre autres, en ce qui concerne les Objectifs forestiers mondiaux et les objectifs fixés dans le plan stratégique, les ODD en lien avec les forêts, et d'autres engagements forestiers internationaux et a invité le PCF à lui présenter une proposition à sa treizième session prévue en mai 2018».

L'équipe spéciale de l'ensemble commun des indicateurs forestiers mondiaux a été établie au début de 2017 dans le cadre de l'Initiative conjointe du PCF, créée sur recommandation du COFO et du FNUF. L'Équipe spéciale a tenu sa première réunion à Rome le 13 mars 2017. L'ensemble d'indicateurs affiné a été développé et les avis des parties prenantes sur la proposition ont été recueillis au moyen d'une consultation en ligne en mai 2017, ainsi que durant la Consultation des experts sur FRA 2020 qui s'est tenue à Joensuu, en Finlande en juin 2017. La seconde réunion de l'Équipe spéciale s'est tenue en décembre 2017 et a examiné toutes les remarques et finalisé une version provisoire de l'Ensemble commun d'indicateurs, qui est maintenant soumis à l'approbation du PCF.

Les consultations qui ont eu lieu lors des divers forums ont convenu qu'il existe actuellement une opportunité unique: des engagements politiques de haut niveau ont été pris et les systèmes d'établissement des rapports sont en cours d'établissement, toutefois les modalités continuent d'évoluer. Il est encore possible d'ajuster les définitions, les mécanismes d'établissement des rapports et les calendriers afin de rationaliser les processus et de réduire la charge de travail relative aux rapports, en appliquant l'Ensemble commun d'indicateurs. Les partenaires ont reconnu cette opportunité et ont dit être disposés à coopérer dans le cadre de leurs propres mandats. Les indicateurs proposés ont déjà été harmonisés avec le processus d'établissement des rapports de FRA 2010 et un développement supplémentaire de l'ensemble devrait se refléter dans les FRA futurs ainsi que d'autres processus de rapports y compris ceux relatifs, entre autres, aux ODD, au FNUF, à la CDB, et à la CCNUCC.

L'objectif de l'Ensemble commun d'indicateurs

Avant d'examiner le contenu de l'Ensemble commun d'indicateurs, il est nécessaire de garder à l'esprit les objectifs à atteindre. L'équipe spéciale propose les objectifs suivants qui ont été obtenus au moyen du processus de consultation élargi décrit ci-dessus et doivent être considérés comme un ensemble de conditions fixées par la douzième session du FNUF (Résolution E/2017/42).

L'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux entend soutenir:

La mesure des progrès réalisés dans la gestion durable des forêts (y compris le suivi de l'ODD 15.2.1);

La mesure du progrès réalisé dans la mise en œuvre de l'Instrument forestier des Nations unies et du Plan stratégique des Nations unies pour les forêts, notamment les Objectifs forestiers mondiaux et leurs cibles connexes;

La mesure du progrès observé dans la réalisation des cibles des ODD autres que la cible 15.2.1, ainsi que d'autres objectifs forestiers dans le cadre d'autres instruments convenus au niveau international, en particulier les engagements forestiers des conventions de Rio.

Dans cette optique, l'Ensemble commun identifie un nombre limité d'indicateurs qui prennent en compte de manière efficiente et détaillée les thèmes identifiés dans les engagements politiques de haut niveau, et ainsi concentre les efforts de collecte de données sur les questions de la plus haute importance politique.

Le PCF souhaitera peut-être approuver les objectifs révisés qui doivent accompagner l'ensemble à présenter à la treizième session du FNUF en mai 2018.

Version provisoire de l'Ensemble commun des indicateurs forestiers mondiaux

L'Annexe 1 présente la version provisoire de l'Ensemble commun des indicateurs forestiers mondiaux tel que proposé par l'Équipe spéciale. L'annexe établit un lien entre ses indicateurs et les principaux engagements politiques pris à l'échelle mondiale. Il est organisé et numéroté en fonction des sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts approuvés par la quatrième session du FNUF, la résolution E/2004/42, qui sont chacun abordé au moins une fois. Aucun des indicateurs n'est prioritaire car ils sont tous tout aussi importants.

L'Équipe spéciale a considéré que l'Ensemble commun d'indicateurs, tel que présenté à l'Annexe 1, est détaillé et équilibré, et pas trop long. L'Équipe spéciale a souligné que, tout comme avec tout autre ensemble d'indicateurs, l'analyse des données qui seront recueillies doit prendre en compte les circonstances nationales et régionales spécifiques.

Certains indicateurs (16, 17, 18, 21) font référence à l'existence ou à l'absence d'un type spécifique d'instrument politique, d'institution ou d'autre entité similaire. Il est naturellement essentiel que les instruments mis au point en vue de réaliser les objectifs et les cibles soient efficaces. Toutefois, il n'est pas du ressort de l'Ensemble commun d'indicateurs de juger de l'efficacité de ces instruments politiques mais plutôt de demander des références, y compris des dates, des titres, des URL, etc. de manière à ce que les utilisateurs intéressés puissent décider d'eux-mêmes de l'efficacité des mesures citées.

Le PCF est invité à approuver la version provisoire de l'Ensemble commun d'indicateurs présenté à l'Annexe 1 et à apporter des indications sur sa présentation à la treizième session du FNUF.

Les indicateurs nécessitant un affinement supplémentaire

Quatre indicateurs proposés sont classés dans la catégorie "Niveau 3": leurs concepts et/ou définitions nécessitent un affinement substantiel et urgent avant d'être utilisables. Ces indicateurs ont été inclus dans l'Ensemble commun d'indicateurs en dépit des problèmes notables observés au niveau des concepts et des données car ils représentent des domaines où il est fortement besoin d'un engagement et d'un suivi politiques. L'inclusion dans l'Ensemble commun d'indicateurs devrait servir de stimulant pour améliorer leurs concepts et la disponibilité des données et rendre possible le suivi approprié du progrès accompli dans la réalisation des objectifs et cibles pertinents.

Ci-après, une brève description des problèmes associés aux quatre indicateurs du "Niveau 3".

7. Zone de forêt dégradée. Le principal défi est de classer les différents types de dégradation des forêts (coupe excessive/écrémage, dégâts causés par la pollution, espèces envahissantes, radiation et dégâts causés par la guerre), et d'ensuite déterminer comment les mesurer de manière objective. Dans le cadre

d'une étape préliminaire, la Consultation des experts FRA a initié la collecte d'informations sur les définitions existantes de la dégradation des forêts et des systèmes de suivi connexes.

13. Le nombre de personnes dépendantes des forêts vivant dans la pauvreté extrême. Le premier défi consiste à définir le terme "dépendants des forêts" (tributaires pour leurs moyens d'existence, l'abri, l'alimentation, la culture, toute l'année ou durant certaines saisons, etc.), le deuxième défi consiste à mener des enquêtes sur le terrain parmi les populations qui sont souvent difficiles à trouver ou à observer. Dans le cadre des ODD, la définition du terme "pauvreté extrême" implique vivre avec moins d'1,25 USD par jour.

14. La contribution des forêts à la sécurité alimentaire. Des méthodes existent pour assurer le suivi de la sécurité alimentaire⁴ et elles sont couvertes par l'ODD 2 Faim Zéro. Toutefois, il est difficile de séparer la contribution des forêts dans la mesure ou l'insécurité alimentaire est généralement causée par plusieurs facteurs. Actuellement, l'Équipe spéciale ne dispose pas d'un cadre conceptuel robuste pour suivre cet engagement important.

15. Les ressources financières de toutes origines pour la mise en œuvre de la GDF. Le défi est d'abord de définir quels types de financement sont couverts⁵, et comment chacun d'entre eux est défini et suivi. Il est également difficile de distinguer le financement "pour la mise en œuvre de la GDF" d'autres financements des activités forestières et d'ensuite recueillir les données, ce qui pourrait être très difficile pour certains flux (ex. les investissements par les petits propriétaires forestiers privés).

Les quatre indicateurs de niveau 3 nécessitent tous une action supplémentaire en vue de définir les concepts et méthodes à utiliser, et ensuite de mettre en place des systèmes de collecte des données. À présent, il n'est pas réaliste de s'attendre à un suivi fiable des engagements mondiaux mentionnés dans ces indicateurs. L'Équipe spéciale recommande donc au PCF d'envisager des moyens d'améliorer les indicateurs 7, 13, 14 et 15, y compris à travers l'Initiative conjointe connexe, et de faire des propositions pour la considération des instances de gouvernance respectives afin de faciliter leur inclusion future dans l'Ensemble commun d'indicateurs.

Le PCF est invité à examiner la proposition et à envisager des moyens d'améliorer la qualité des concepts et des données dans ces domaines.

Liste d'indicateurs "candidats"

Depuis son lancement, l'ensemble commun d'indicateurs a été considéré comme un concept en évolution qui peut se développer au fur et à mesure que les nouveaux faits l'exigent et que les circonstances le permettent. Au cours des discussions tenues lors de la Consultation des experts à Joensuu, des indicateurs ont été proposés que les participants n'ont pas jugés suffisamment appropriés pour leur inclusion dans l'Ensemble commun d'indicateurs. Toutefois, ces propositions méritent d'être examinées davantage dans l'optique de les inclure dans une liste future lorsque les circonstances s'y prêteront. Les groupes d'experts ou d'organismes spécialisés doivent être encouragés à développer ces indicateurs pour qu'ils puissent être utilisés à l'avenir.

Des suggestions ont été faites pour la "liste des candidats" et l'Équipe spéciale a identifié un domaine dans lequel une autre intervention a été jugée souhaitable et pourrait entraîner des améliorations à moyen terme:

⁴ Par exemple l'Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue

⁵ La cible 4.2 précise "le financement public (national, bilatéral, multilatéral et triangulaire), privé et philanthropique"

"La contribution des services écosystémiques forestiers au développement social, économique et environnemental" (Cible 2.4 du Plan stratégique des Nations unies sur les forêts). Cet indicateur nécessiterait un affinement supplémentaire important.

Le PCF souhaitera considérer le concept d'une liste d'indicateurs "candidats", et suggérer des cibles potentielles à couvrir dans cette liste. Le PCF souhaitera peut-être recommander l'Initiative conjointe sur la rationalisation ... pour renforcer le concept de la liste d'indicateurs "candidats" et envisager des activités pour améliorer la qualité des concepts et des données sur les domaines suggérés.

Conclusions

Grace à la participation généreuse de plusieurs experts, de correspondants nationaux et d'organismes internationaux, sous l'égide du PCF et de son Équipe spéciale, et sur la base de deux décennies d'expérience sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, un Ensemble commun des indicateurs forestiers mondiaux a été développé sur une période d'un peu plus de deux ans. Cet ensemble commun d'indicateurs devrait améliorer et rationaliser le suivi des engagements forestiers majeurs pris à l'échelle mondiale, et contribuer à réduire la charge de travail associée à l'établissement des rapports grâce à l'harmonisation des concepts et des termes.

L'étape suivante de ce processus consiste à l'adoption de la présente version par le PCF, et sa présentation à la treizième session du FNUF pour examen. Il faudra également considérer comment présenter à d'autres instances de gouvernance (pour ce qui est de la FAO, elle sera présentée à la 24ème session du Comité des forêts). En raison de la nature technique d'une grande partie des travaux, les membres du PCF pourront envisager des moyens d'améliorer les indicateurs nécessitant un affinement supplémentaire, y compris des options pour la collecte des données. Cela devrait prendre en compte les mandats et les cycles d'établissement des rapports des diverses organisations et agences impliquées.

Version provisoire de l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux tel que proposé par l'Équipe spéciale

	Ensemble commun d'indicateurs	Unité	Remarques
1	Taux net de renouvellement de la superficie forestière	%	Même libellé que l'ODD 15.1.1. Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1. Combine les tendances pour les forêts naturelles et les forêts plantées, peut donc être trompeur (voir le nouvel indicateur 19 proposé)
2	Part de superficie forestière située à l'intérieur des aires protégées juridiquement constituées	%	Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1. Fait également référence à l'Objectif 11 d'Aichi. Note: les pertes forestières en dehors des aires protégées vont accroître la part des aires protégées dans la superficie forestière totale
3	Biomasse aérienne dans les forêts	Tonnes	Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1. Assure le suivi de la surexploitation des réserves de bois car la baisse de la biomasse aérienne indique que les récoltes + les autres dommages sont supérieurs à l'accroissement, peut-être en raison d'une gestion non durable des forêts
4	Superficie forestière désignée et/ou gérée pour la protection du sol et de l'eau, des	ha	Seul indicateur du rôle protecteur des forêts. Il est difficile de définir des forêts «désignées et/ou gérées» car toutes les

	infrastructures et des ressources naturelles gérées		forêts ont un rôle protecteur. À rendre cohérent avec le texte final de FRA 2020 sur les objectifs de gestion
5	Emplois en lien avec le secteur forestier	Nombre d'emplois	Inclut en plus de «sylviculture et exploitation forestière» selon la CITI, les industries du bois et du papier, plus (l'estimation de?) la recherche, l'éducation, le tourisme en lien avec les forêts, la production de produits forestiers non ligneux, ainsi que l'emploi informel/de subsistance
6	Existence de politiques, de stratégies et d'institutions qui encouragent explicitement la gestion durable des forêts (GDF)	Références (titre, date, URL, etc.)	Même libellé («encouragent explicitement») que FRA 2020
7	Existence d'un processus national ou infranational d'évaluation des forêts	Références (titre, date, URL, etc.)	Les détails des méthodes des inventaires forestiers nationaux sont disponibles dans FRA 2020. Les lecteurs peuvent se faire une idée du bien-fondé scientifique de la méthode choisie, via la transparence de FRA
8	Existence d'une plateforme nationale ou infranationale pour les parties prenantes	Références (titre, date, URL, etc.)	Voir la définition de FRA 2020 d'une plateforme pour les parties prenantes
9	Proportion de la superficie forestière avec un plan de gestion à long terme	%	Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1. Voir FRA 2020 pour une définition d'un «plan de gestion à long terme»
10	Superficie forestière certifiée utilisant un programme de certification de la gestion des forêts vérifié indépendamment	ha	Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1. Voir FRA 2020 pour la définition d'un «programme de certification de la gestion des forêts vérifié indépendamment»
11	Quantités de bois enlevées	m ³	Seul indicateur de la fonction de production des forêts. Devrait idéalement être élargi aux produits forestiers non ligneux, et éventuellement être exprimé en termes de valeur. Mais ces deux suggestions présentent des difficultés techniques (variété des produits forestiers non ligneux et absence de marché dans de nombreux cas, difficulté à déterminer à quelle étape évaluer la valeur)
12	Existence d'un système de traçabilité des produits forestiers	Références (titre, date, URL, stade de	Réponse à l'engagement d'accroître la «proportion des produits issus de forêts en gestion durable» (GFT 3.3) qui ne peut être suivie sans un système de traçabilité (également un outil important contre le commerce de produits récoltés illégalement). Souvent la traçabilité

		développement ⁶)	concerne la légalité et non l'origine durable des produits, il convient donc d'être prudent lors des évaluations.
13	Proportion de superficie forestière perturbée (ou reformulation pour plus de cohérence avec FRA 2020)	% de la superficie forestière	Les Objectifs mondiaux sur les forêts et les cibles afférentes (GFGT) et les objectifs d'Aichi font référence à la «résilience» et à la «capacité d'adaptation», tandis que le troisième élément thématique renvoie à la «santé et vitalité». Problèmes bien connus liés aux perturbations/dommages: cadre conceptuel, agrégation de différents types de perturbations, distinction entre perturbations 'normales' et 'anormales', etc. Il faut pouvoir agréger les types de perturbations et suivre les tendances.
14	Superficie forestière dégradée	ha	GFGT, ODD, UNCCD et Aichi font tous référence à des terres, des forêts, des écosystèmes «dégradés», il est donc nécessaire de suivre les tendances en la matière. La définition de «dégradés» constitue un enjeu majeur. Il est urgent de définir et de mesurer la «dégradation des forêts» de manière réaliste, adaptable à différentes circonstances et différents types de dégradation. Une approche multiaxiale, qui suit les différents processus par lesquels les fonctions forestières diminuent, peut se révéler utile.
15	Nombre de personnes dépendant de la forêt vivant dans l'extrême pauvreté	Nombre	L'engagement le plus clair au titre du GOF2 est l'éradication de l'extrême pauvreté pour toutes les personnes dépendant de la forêt, même s'il existe des difficultés, dont la définition de «dépendant de la forêt» et la collecte des données. Il est urgent d'approfondir les travaux sur la définition des «personnes dépendant de la forêt» et sur les méthodes d'enquête susceptibles d'être utilisées. Le PCF devra décider de la poursuite ou non.
16	Ressources financières provenant de toutes les sources aux fins de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts	USD	L'indicateur reprend le libellé du GOF4; les tendances en matière de financement de la gestion durable des forêts doivent être suivies. Les travaux doivent être approfondis: quels types de financement sont concernés ⁷ , et comment chacun est défini et suivi, et comment distinguer le financement en faveur de la mise en œuvre de la GDF des autres financements (tous les investissements dans le secteur forestier contribuent-ils à la GDF?)
17	Offre totale d'énergie à base de bois	MJ	Maintenu malgré le manque d'engagement politique en faveur de la dendroénergie, car il est très important dans les pays en développement comme dans les pays développés, et peut-être plus encore dans l'économie verte basée sur les énergies renouvelables. Comprend la dendroénergie de tous types et de toutes sources.

⁶ Opérationnel, en cours de développement, en cours d'examen, etc.

⁷ La cible 4.2 précise «le financement public (national, bilatéral, multilatéral et triangulaire), privé et philanthropique»

18	Absorptions/émissions nettes de GES imputables aux forêts, et stockage du carbone dans les produits ligneux récoltés	t eq. CO ₂ ⁸	Concerne le rôle du secteur forestier dans l'atténuation du changement climatique (GFGT 2.5), couvre tous les GES, pas uniquement le CO ₂ ; les directives de la CCNUCC doivent être suivies, sachant que les obligations additionnelles varient selon les pays et les paramètres
19	Évolution de la superficie des forêts primaires	ha	Concerne l'objectif 5 d'Aichi, selon les modalités de FRA 2020
20	Nombre d'espèces tributaires de la forêt menacées; tendances pour les espèces clés/indicatrices pour les forêts	nombre	Nouvel indicateur de la diversité des espèces. Données susceptibles d'être obtenues auprès de l'UICN

Observations sur l'Ensemble commun d'indicateurs proposé et sur sa mise en œuvre

Pour tous les indicateurs, l'analyse doit tenir compte du contexte et des circonstances nationales. Dans certains cas, il peut ne pas apparaître clairement si une augmentation ou une diminution de l'indicateur est «durable». Quoiqu'il en soit, l'Ensemble commun d'indicateurs doit être considéré dans sa globalité.

L'Ensemble semble complet et équilibré, même s'il est plus étoffé que ce qui était attendu (20 indicateurs au lieu de 10 à 15). Chaque indicateur est directement lié à un ou plusieurs engagements de politique générale à haut niveau, comme indiqué dans le tableau de l'appendice.

Il a été signalé qu'alors que de nombreux indicateurs concernent la situation de l'aspect en question, d'autres portent sur les réponses politiques à la situation, conformément au modèle pression-état-réponse utilisé entre autres par l'OCDE. C'est le cas pour les indicateurs 6, 7, 8 et 12. Dans ces cas, l'efficacité des mesures revêt une grande importance mais les processus internationaux de collecte des données ne sont pas en position d'émettre un jugement à ce sujet. Toutefois, la présentation transparente de références a permis à chaque utilisateur de se faire son propre avis sur l'efficacité des instruments présentés.

Les processus régionaux d'établissement de critères et d'indicateurs ont joué un rôle clé dans l'élaboration des concepts sous-jacents à l'Ensemble commun d'indicateurs, et pourraient jouer un rôle dans sa finalisation et sa mise en œuvre. Ceci s'applique tout particulièrement aux indicateurs pris en compte dans le mécanisme du Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières.

Il est important de préparer un descriptif ou une justification pour chaque indicateur, le reliant aux engagements de haut niveau (et éventuellement aux indicateurs régionaux correspondants, même si cela peut être fait par les processus d'établissement de critères et d'indicateurs eux-mêmes), et soulignant la signification des informations qui seraient collectées.

Certains indicateurs nécessitent une action urgente (par l'équipe spéciale du PCF?), sur les concepts et/ou les définitions avant de pouvoir les utiliser, mais doivent néanmoins figurer dans l'Ensemble commun d'indicateurs en raison d'un fort engagement politique dans ces domaines:

⁸ Gaz à effet de serre en tonnes d'équivalent CO₂

- 14 - Superficie forestière dégradée
- 15 - Nombre de personnes dépendant de la forêt vivant dans l'extrême pauvreté
- 16 - Ressources financières provenant de toutes les sources aux fins de la mise en œuvre de la GDF

Il conviendrait d'établir une liste d'indicateurs/sujets «candidats», qu'il n'est pas encore possible d'intégrer dans l'Ensemble commun d'indicateurs, mais qui méritent d'être pris en compte en vue de leur intégration dans une liste révisée:

- La contribution des forêts à la sécurité alimentaire (engagement solide, suivi très difficile à effectuer)
- Paiements pour les services écosystémiques des forêts (question émergente, pas encore «mûre»)
- Aspects économiques de la GDF⁹ (le GFGT 2.4 est très vaste, donc difficile à mesurer)
- Aspects sociaux de la GDF (le GFGT 2.4 est très vaste, donc difficile à mesurer)

Concernant la collecte des données pour l'Ensemble commun d'indicateurs, la Consultation d'experts a déterminé que FRA 2020 collecterait des données pour les indicateurs suivants (14 en tout):

- 1) Taux net de renouvellement de la superficie forestière
- 2) Part de superficie forestière située à l'intérieur des aires protégées juridiquement constituées
- 3) Biomasse aérienne dans les forêts
- 4) Superficie forestière désignée et/ou gérée pour la protection du sol et de l'eau, des infrastructures et des ressources naturelles gérées
- 5) Emplois en lien avec le secteur forestier
- 6) Existence de politiques, de stratégies et d'institutions qui encouragent explicitement la GDF
- 7) Existence d'un processus national ou infranational d'évaluation des forêts
- 8) Existence d'une plateforme nationale ou infranationale pour les parties prenantes
- 9) Proportion de la superficie forestière avec un plan de gestion à long terme
- 10) Superficie forestière certifiée utilisant un programme de certification de la gestion des forêts vérifiée indépendamment
- 11) Quantités de bois enlevées (selon le Questionnaire conjoint sur le secteur forestier)
- 12) Existence d'un système de traçabilité des produits forestiers
- 13) Proportion de superficie forestière perturbée
- 19) Évolution de la superficie des forêts primaires

Les partenaires du PCF devraient convenir dès que possible des responsabilités en matière de collecte des données pour l'Ensemble commun d'indicateurs.

Prochaines étapes pour le PCF

En résumé, le PCF, agissant éventuellement par l'intermédiaire de son Équipe spéciale, doit:

- 1) Finaliser l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, en s'appuyant sur la version présentée ci-dessus, qui est le fruit de plusieurs cycles de consultations avec les acteurs concernés
- 2) Terminer les travaux connexes, en particulier:
 - a) Traiter les questions liées aux concepts et aux définitions pour les indicateurs 14, 15 et
 - b) Préparer un descriptif destiné à accompagner et expliquer l'Ensemble commun
 - c) Établir une liste d'indicateurs candidats qui ne peuvent pas encore être intégrés à la liste

⁹ Par exemple la part du secteur forestier dans le PIB, moyens d'existence/revenus tirés des forêts.

- 3) Attribuer les responsabilités en matière d'établissement de rapports parmi les membres du PCF
- 4) Présenter les résultats à la treizième session du FNUF

Comme les autres processus qui utiliseront l'Ensemble commun d'indicateurs, notamment les rapports sur les ODD, FRA 2020 et les rapports dans le cadre du FNUF, progressent selon leur propre calendrier, il serait bienvenu que le PCF termine les étapes 1 à 3 ci-dessus avant l'automne 2017.

Appendice

Lien entre l'Ensemble commun d'indicateurs et les engagements politiques

	Indicateur	Élément thématique	Unité	Niveau ¹⁰	Fournisseur de données	Liens avec les objectifs et cibles convenus à l'échelon mondial
1	Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	1. Étendue des ressources forestières	%	1	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation de la cible 15.1 de l'ODD et GFG 1 Indicateur 15.1.1 de l'ODD
2	Taux net de renouvellement de la superficie forestière	1. Étendue des ressources forestières	%	1	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation des cibles 15.2 de l'ODD et 1.1 de l'UNSPF. Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1
3	Émissions nettes de GES (sources)/quantités enlevées (puits) des forêts, et bilan du carbone des produits ligneux récoltés	1. Étendue des ressources forestières 4. Fonctions de production des ressources forestières	ktCO ₂ e/an	2	CCNUCC	Mesure le progrès dans la réalisation des cibles 1.2 et 2.5 de l'UNSPF. Liens avec l'objectif 13 de l'ODD et Exigences en matière de Mesure, notification et vérification (MNV) au titre de la CCNUCC
4	Part de superficie forestière située à l'intérieur des aires protégées juridiquement constituées	2. Diversité biologique des forêts	%	1	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation de l'ODD 15.2 et des cibles 2.5 et 3.1 de l'UNSPF et de la cible 11 d'Aichi Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1

¹⁰ Niveau 1: Méthodologie et données en place, défis relatifs aux données. Niveau 3: La Méthodologie et les données présentent toutes des défis

5	Évolution de la superficie des forêts primaires	2. Diversité biologique des forêts	ha	1	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation de la cible 1.3 de l'UNSPF et de l'objectif 5 d'Aichi. Liens avec l'objectif 15 de l'ODD
6	Proportion de superficie forestière perturbée	3. Santé et vitalité des forêts	% de superficie forestière	2	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation de la cible 1.4 de l'UNSPF
7	Superficie forestière dégradée	3. Santé et vitalité des forêts	ha	3	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation de la cible 1.3 de l'UNSPF. Liens avec la cible 15.3 de l'ODD ainsi que l'Objectif 15 d'Aichi. Liens avec l'OS 1 de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et la CCNUCC
8	Biomasse aérienne dans les forêts	4. Fonctions de production des ressources forestières	tonnes/ha	1	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation de l'ODD 15.2 et des cibles 1.2 et 2.5 de l'UNSPF ainsi que l'objectif 7 d'Aichi. Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1
9	Quantités de bois enlevées	4. Fonctions de production des ressources forestières	m3	1	JFSQ	Mesure le progrès dans la réalisation de la cible 2.4 de l'UNSPF
10	Proportion de la dendroénergie de la consommation totale finale d'énergie	4. Fonctions de production des ressources forestières	%	2	FAO, CEE-ONU /FAO	Lié à la cible 7.2 de l'ODD

11	Superficie forestière avec un objectif de gestion désigné pour maintenir et améliorer ses fonctions de protection	5. Fonction de protection des ressources forestières	ha	1	FAO/FRA	Lié à la cible 1.4 de l'UNSPF
12	Emploi lié au secteur forestier	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Nombre d'emplois	2	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation de la cible 2.4 de l'UNSPF
13	Nombre de personnes dépendantes des forêts vivant dans l'extrême pauvreté	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Nombre	3	FAO et FNUF	Mesure le progrès dans la réalisation de la cible 2.1 de l'UNSPF
14	Contribution des forêts à la sécurité alimentaire	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	?	3	FAO et FNUF	Mesure le progrès dans la réalisation de la cible 2.3 de l'UNSPF
15	Ressources financières de toutes les sources pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	\$	3	OCDE, BM	Mesure le progrès dans la réalisation de GFG 4 et ses cibles 4.1 et 4.2 de l'UNSPF. Liens avec les cibles 15a et 15b de l'ODD
16	Existence de politiques, de stratégies, de législations, de réglementations et d'institutions nationales ou infranationales qui encouragent explicitement la gestion durable des forêts (GDF)	7. Cadre juridique, politique et institutionnel	Références	1	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation de GFG 5 de l'UNSPF
17	Existence d'un processus national ou infranational d'évaluation des forêts	7. Cadre juridique, politique et institutionnel	Références	1	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation de la cible 4.5 de l'UNSPF

18	Existence d'une plateforme nationale ou infranationale pour les parties prenantes pour la participation au développement des politiques forestières	7. Cadre juridique, politique et institutionne 1	Références	1	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation de la cible 4.5 de l'UNSPF
19	Proportion de la superficie forestière avec un plan de gestion à long terme	7. Cadre juridique, politique et institutionne 1	%	1	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation de l'ODD 15.2 et des cibles 1.3 et 3.2 de l'UNSPF, de l'Objectif 7 d'Aichi. Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1
20	Superficie forestière certifiée utilisant un programme de certification de la gestion des forêts vérifié indépendamment	7. Cadre juridique, politique et institutionne 1	ha	1	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation de l'ODD 15.2 et des cibles 1.3 et 3.3 de l'UNSPF. Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1
21	Existence d'un système de traçabilité des produits forestiers	7. Cadre juridique, politique et institutionne 1	Références	2	FAO/FRA	Mesure le progrès dans la réalisation des cibles 3.3 et 5.2 de l'UNSPF

En outre :

L'élément 14 est lié aux engagements au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Les éléments 3 et 18 sont liés aux engagements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a été souligné que le niveau d'engagement en matière de rapports variait entre les parties à la CCNUCC et les instruments pertinents.